

Décision

Générale

colonial

Décision n° 737 BUREAU DU PERSONNEL (ÉTAT)

n° 737

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 03/07/1960

Date de publication
27 juin 1960

Date du numéro
3 juillet 1960

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de fin de contrat de six mois et quinze jours à passer à Madagascar, Ambohimalaza, Tananarive, banlieue est, accordé à M. Rakoto Ferdinand, opérateur radio contractuel du Service Météorologique de la Côte Française des Somalis, qui aura accompli le 13 juillet 1960 un séjour ininterrompu de deux ans, deux mois dans le Territoire. L'intéressé qui sera accompagné de son épouse et de ses quatre enfants nés en janvier 1956, août 1957, septembre 1958 et décembre 1959, quittera le Territoire par première occasion aérienne à compter du 13 juillet 1960 (groupe III). M. Rakoto Ferdinand percevra avant son départ, en monnaie locale l'allocation de congé et les indemnités à caractère familial dues pour la période de congé. La dépense est imputable au Budget de l'Etat.